



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 28 février 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 5

Présents : M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, M. Thierry MESNIL, Daniel KOCH, Mme Céline ABED-MARCILLET, M. Philippe LANCIA

Absents excusés :

Mme Denise SIMONNOT ayant donné pouvoir à M. Jérôme FOL
M. Francis GATEAU ayant donné pouvoir à Mme Valérie PERISSUTTI

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

- ✓ Préparation du budget prévisionnel 2024
- ✓ Point sur les aides internationales et nationales
- ✓ Dossier Bourse au permis
- ✓ Colis de fin d'année
- ✓ Point sur le BAFA
- ✓ Questions diverses

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2023 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 15 novembre 2023.

Préparation du budget prévisionnel 2024

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du bilan 2023 et préparent, ensemble, les prévisions pour 2024.

Les votes du Compte administratif 2023, du compte de gestion 2023 et du Budget 2024 auront lieu le mercredi 3 avril 2024 à 18 h 30.

Point sur les aides internationales et nationales

Suite au conseil d'administration du 15 novembre 2023, les membres du CCAS avaient engagé un débat sur les différentes aides versées que ce soit à l'international ou sur notre territoire, aussi il avait été prévu, en ce début d'année 2024, d'organiser une réunion de travail afin d'évoquer ce sujet. M. le Président dit qu'il se passe toujours quelque chose dans le monde. Un débat s'engage afin de savoir si le CCAS continue à verser des aides au niveau international ou pas. Après en avoir débattu, les membres du CCAS, à l'unanimité, optent de venir en aide qu'au niveau national.

Dossier Bourse au permis

M. le Président présente deux dossiers bourses au permis qui sont retenus, à l'unanimité, par le conseil d'administration.

La première candidate, Eulalie ROBIN, est retenue et participera à des travaux administratifs au sein du secrétariat.

Le second candidat, Thibault PODECHARD, est retenu et participera à des travaux d'espaces verts, voirie... au sein des ateliers municipaux.

Point sur le BAFA

M. le Président rappelle que lors du dernier conseil d'administration, un débat s'était engagé afin de réfléchir sur une aide (dans le style des bourses au permis) aux jeunes souhaitant passer leur BAFA.

M. le Président trouve cela compliqué de mettre en place cette aide pour des jeunes de 17 ans. En effet, il conviendrait de respecter de nombreuses règles, comme les pauses, les horaires et surtout l'autorisation parentale à obtenir auprès des parents.

De plus, M. le Président pense que le jeune qui percevrait cette aide ne pourrait pas faire de stage en extra-scolaire, vu que la commune n'a pas plus cette compétence.

Un débat s'engage et des membres du conseil d'administration proposent de n'aider qu'à partir de 18 ans et que peu importe que le stage soit réalisé dans une autre structure, le but est d'aider ce jeune à se payer le BAFA.

M. le Président fait un tour de table et n'arrivant pas à départager les membres, cette aide sera de nouveau discutée lors d'un prochain conseil d'administration en septembre qui pourrait permettre à un jeune de s'inscrire à la formation BAFA en février 2025.

Colis de fin d'année

M. le Président a attiré l'attention sur le coût des colis, qui entre 2019 et 2023 est passé de 5 509.45 € à 9 198.60 €.

Il se demande s'il ne serait pas opportun de ne mettre que de l'aligoté dans les colis à la place d'une bouteille de rouge et une d'aligoté. Dans l'ensemble, les membres du conseil

d'administration ne sont pas d'accord sur cela, ils ne souhaitent pas faire des économies sur les colis, ils souhaitent conserver cette tradition.

Mme Saadia CHAMALI prend la parole et informe les membres du CCAS qu'il conviendrait de ne pas choisir les produits trop tard, car ensuite elle ne pourra plus proposer certaines références. Un choix des produits en mai ou juin serait, selon elle, parfait.

M. le Président lui répond qu'il souhaiterait plus de produits locaux, comme cela avait été décidé lorsque le CCAS avait retenu de travailler avec Mme CHAMALI. Il constate, qu'à ce jour, il y a de moins en moins de produits locaux.

Mme CHAMALI va faire de nouvelles propositions en tenant compte des remarques de M. le Président.

Questions diverses

Au début de la séance, Mme CHAMALI s'interroge sur l'aide qui pourrait être apportée à des habitants de la commune ayant peu de moyens. Par exemple, elle connaît une famille qui n'a pas les moyens d'aller en EHPAD, ni d'avoir tous les jours une personne à domicile, de plus ces personnes achètent des repas déjà préparés. Mme CHAMALI se demande si le CCAS n'a pas à intervenir dans ce genre de dossier, comme par exemple qu'une personne leur rende visite.

IL est répondu à Mme CHAMALI que le CCAS peut intervenir si les personnes se font connaître, or ce n'est pas le cas. M. le Président lui rappelle qu'il y a une permanence de l'assistance sociale tous les 15 jours sur la commune et que cette dernière actionne toutes les aides qui existent pour les personnes en difficultés, que cette dernière fait appel au CCAS que si elle n'obtient pas toutes les aides que le Département peut mettre en place.

Mme CHAMALI dit que c'est dommage de ne pas avoir de retour de l'assistance sociale sur les aides qui peuvent être mises en place au niveau de nos administrés. Il est répondu à Mme CHAMALI que l'assistante sociale est déjà intervenue, il y a environ un an lors d'une séance du CCAS où elle avait exposé toutes les statistiques de ces rencontres.

M. le Président demandera à l'assistante sociale la possibilité de revenir lors d'une prochaine séance afin de présenter ces chiffres et ce qu'un CCAS comme Ladoix-Serrigny peut mettre en place.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 27.

Le Secrétaire de séance,
Aline KUTTER.



Le Maire,
Jérôme FOL.

